

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 octobre 2015 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES:

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la vice-présidence de M. Benoît Laganière.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Mme Valérie St-Laurent

EST ABSENTE :

Madame Carole Lavallée

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente, le vice-président, M. Benoît Laganière, préside la séance et déclare la séance ouverte. Il est 21 h 20.

15-CE-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015 et ajournée au 6 octobre 2015
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Contrats dans le cadre des mesures d'optimisation du MÉESR
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – mobilier de bureau
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Octroi de contrat – installation de tableaux numériques interactifs (TNI)
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

16-CE-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

17-CE-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015 ET AJOURNÉE AU 6 OCTOBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015 et ajournée au 6 octobre 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

18-CE-2015-2016

**CONTRATS DANS LE CADRE DES MESURES D'OPTIMISATION DU
MÉESR**

CONSIDÉRANT le programme ministériel « Mesure d'optimisation » prévu dans le cadre des règles budgétaires 2014-2015 et 2015-2016 du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR);

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette nouvelle mesure, la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a soumis différents projets;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de certains de ces projets, il était nécessaire de mandater un spécialiste externe;

CONSIDÉRANT que deux des contrats octroyés, dont la valeur respective se situe entre 5 000 \$ et 100 000 \$, ont été octroyés de gré à gré pour un motif d'exception prévu à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la CSMV;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 de cette politique qui prévoit que ce type de dérogation doit être approuvé par l'instance délégataire supérieure;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

d'APPROUVER, en dérogation à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la CSMV, l'octroi de gré à gré des deux contrats suivants :

- Contrat d'une valeur de 96 200 \$ avant taxes à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton relativement à l'amélioration de la performance de la CSMV;
- Contrat d'une valeur de 36 620 \$ avant taxes à M. Pierre Marchand relativement à l'analyse de l'organisation des services en formation professionnelle, à l'éducation des adultes et aux services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

19-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – MOBILIER DE BUREAU

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes avec un (1) fournisseur pour l'acquisition et l'installation de mobilier de bureau, selon les besoins de l'ensemble des unités administratives de la Commission scolaire;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que sept (7) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat relatif à l'acquisition et à l'installation de mobilier de bureau soit octroyé au fournisseur « 2737-6557 Québec inc. / Unique mobilier de bureau », pour un montant approximatif de 349 008,57 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 octobre 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

20-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI)

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services* (résolution n° 91-CC-2014-2015);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires a approuvé l'acquisition des TNI pour la dernière année d'implantation de la mesure École 2.0, lors de la séance du 28 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'allocation associée à la mesure École 2.0 pour l'installation des TNI;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin prévoit acquérir 425 tableaux numériques interactifs cette année;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public le 5 octobre 2015 pour le contrat des installations des TNI dans les établissements;

CONSIDÉRANT que ce contrat de services n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la LGCE, puisque l'installation des TNI nécessite une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT que huit (8) prestataires de services se sont procuré les documents et que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes le 21 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat sera octroyé pour une période de trois ans comprise entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire se réserve le droit de varier ses quantités de façon importante si le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) décidait de modifier la mesure «École 2.0» pour l'achat de tableaux numériques interactifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un contrat de services pour l'installation des tableaux blancs interactif (TNI);

2° **QUE** le contrat soit octroyé à Solutions informatiques Inso pour un montant approximatif de 150 000 \$ excluant les taxes;

3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018;

4° **QUE** la Commission scolaire se réserve le droit de varier ses quantités de façon importante si le MÉESR décidait de modifier la mesure «École 2.0» pour l'achat de tableaux numériques interactifs;

5° **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

21-CE-2015-2016

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 260,76 \$, pour la période du 20 août au 8 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

22-CE-2015-2016

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que la séance prenne fin. Il est 21 h 34.

Présidente

Secrétaire générale